



# RÉSULTATS FINANCIERS DE TECHNIP ENERGIES DU PREMIER TRIMESTRE 2022

- Résultat financier du premier trimestre 2022 en ligne avec le cadre financier de l'exercice complet pour 2022
- Croissance du chiffre d'affaires ajusté de 4 % ; augmentation de la contribution des projets hors Russie
- Marge d'EBIT récurrent ajusté de 6,6 % et résultat net ajusté de 72 millions d'euros
- Investissements soutenant la croissance des marchés de l'hydrogène, de l'éolien offshore flottant et des produits biochimiques

Paris, lundi, le 25 avril 2022 – Technip Energies (la « Société »), un leader de l'ingénierie et des technologies au service de la transition énergétique, annonce aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le premier trimestre de l'exercice 2022.

**Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies**, a commenté :

« La croissance du chiffre d'affaires et la rentabilité robuste du premier trimestre témoignent d'une exécution solide à travers notre portefeuille d'activités, tant pour ce qui concerne notre segment "Livraison de projets" que notre segment "Technologie, Produits et Services". Cette performance est en ligne avec le cadre financier pour l'année et nous anticipons une montée en puissance progressive de notre activité hors de Russie au cours de l'année 2022. »

« Concernant notre activité en Russie, nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris les sanctions actuelles et futures. La protection de nos collaborateurs, des intérêts de notre entreprise et de nos actionnaires, constitue notre priorité. En anticipation de l'escalade des sanctions de l'Union Européenne, nous avons engagé des discussions avec nos clients, partenaires et fournisseurs dans le cadre des dispositions contractuelles applicables, pour prendre les mesures appropriées en lien avec nos activités en Russie, incluant le projet Arctic LNG 2. Nous estimons que la position bilantielle du projet et les dispositions contractuelles applicables seront suffisantes pour nous permettre de remplir nos obligations contractuelles dans le respect des sanctions applicables. »

« Au premier trimestre, nous avons fait évoluer notre organisation autour de quatre business lines reflétant les marchés de Technip Energies, soutenues par une structure globale dédiée à la réalisation de projets et de solutions. Cette approche permettra d'aligner notre modèle opérationnel et commercial à l'évolution rapide du marché de la transition énergétique. »

« Notre stratégie pour la transition énergétique est soutenue par l'allocation flexible de nos capitaux. Au cours du trimestre, nous avons annoncé trois investissements dans les marchés de l'hydrogène, de l'éolien offshore flottant et des produits biochimiques, qui étendent et diversifient notre portefeuille de technologies, et favorisent l'émergence de nouveaux business modèles. »

« Le paysage énergétique est devenu plus complexe ces derniers mois, animé par un objectif urgent d'indépendance énergétique, notamment en Europe. Malgré une volatilité à court terme des prix des commodités et des matières premières, l'attrait pour le GNL, source d'énergie par nature flexible, s'est renforcé et les nouvelles opportunités s'accroissent. Par ailleurs, les politiques publiques soutiennent de plus en plus une adoption rapide des technologies de transition énergétique et Technip Energies a un rôle déterminant à jouer dans cette évolution du marché. »

## Chiffres clés - IFRS ajusté

(En millions €, sauf le RPA)	T1 2022	T1 2021
Chiffre d'affaires <sup>1</sup>	1 618,2	1 557,5
EBIT récurrent <sup>1</sup>	107,3	91,3
Marge d'EBIT récurrent	6,6 %	5,9 %
Résultat net	72,5	44,2
Résultat dilué par action <sup>2</sup>	0,41 €	0,24 €
Prises de commandes	551,7	6 470,7
Carnet de commandes	15 632,4	17 805,2

Les informations financières sont présentées selon le référentiel IFRS ajusté (voir Annexe 8.0 pour la définition complète). Le rapprochement entre les agrégats IFRS et non-IFRS est fourni en Annexe 1.0, 2.0, 3.0.

(1) Le chiffre d'affaire ajusté et l'EBIT récurrent ajusté du premier trimestre 2022 ont inclus respectivement 445,4 millions d'euros et 22,2 millions d'euros de projets en cours d'exécution en Russie.

(2) Le résultat dilué par action du premier trimestre 2022 et celui de 2021 a été calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, soit respectivement 178 618 684 et 182 508 672.



## Principales informations financières - IFRS

(En millions €, sauf le RPA)

	T1 2022	T1 2021
Chiffre d'affaires	1 700,0	1 501,0
Résultat net	68,8	52,7
Résultat dilué par action <sup>1</sup>	0,38 €	0,29 €

(1) Le résultat dilué par action du premier trimestre 2022 et celui de 2021 a été calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, soit respectivement 178 618 684 et 182 508 672.

## Cadre financier pour l'exercice 2022 - IFRS ajusté

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5,0 - 5,5 milliards d'euros</b> (hors contribution des projets en cours d'exécution en Russie)
<b>Marge d'EBIT récurrent</b>	<b>Au moins 6,5 %</b> (hors contribution des projets en cours d'exécution en Russie)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>28 - 32 %</b>

Les informations financières sont présentées selon le référentiel IFRS ajusté (voir Annexe 8.0 pour la définition complète). Le rapprochement entre les agrégats IFRS et non-IFRS est fourni en Annexe 1.0, 2.0, 3.0.

## Conférence téléphonique

Technip Energies organisera une conférence téléphonique et une diffusion web sur le premier trimestre 2022, le lundi 25 avril 2022, à 13h00 CET. Numéros de téléphone :

**France :** +33 1 70 95 03 46

**Royaume-Uni :** +44 20 7192 8338

**États-Unis :** +1 646 741 31 67

**Code de la conférence :** 1977935

L'événement sera diffusé simultanément en ligne et est accessible à l'adresse suivante : <https://edge.media-server.com/mmc/p/fg4b68nx>

## Contacts

### Relations investisseurs

#### Phillip Lindsay

Vice-président, Relations investisseurs

Tél. : +44 20 7585 5051

Email : [Phillip.Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipenergies.com)

### Relations médias

#### Stella Fumey

Directrice des relations presse et de la communication digitale

Tél. : +33 1 85 67 40 95

Email : [Stella.Fumey](mailto:Stella.Fumey@technipenergies.com)

## À propos de Technip Energies

Technip Energies est une société d'ingénierie et de technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO<sub>2</sub>. La Société bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Les actions de Technip Energies sont cotées sur Euronext Paris. En outre, Technip Energies dispose d'un programme ADR (*American Depositary Receipt*) sponsorisé de niveau 1, conjointement avec des ADR négociés sur les marchés de gré à gré.



## Revue opérationnelle et financière

### Carnet de commandes, prises de commandes et écoulement du carnet de commandes

Les prises de commandes ajustées du premier trimestre 2022 s'élèvent à 551,7 millions d'euros, soit un ratio de renouvellement du carnet de commandes de 0,3. Les commandes du premier trimestre ont compris un contrat significatif attribué par PETRONAS Chemicals Fertilizer Kedah pour une nouvelle usine de mélamine à empreinte carbone réduite, une étude FEED pour le projet d'éolien offshore flottant Firefly avec Equinor en Corée du Sud, ainsi que d'autres études, contrats de services et projets de moindre envergure. Le ratio de renouvellement du carnet de commandes sur la base des 12 derniers mois s'élève à 0,6.

Le carnet de commandes ajusté a diminué de 12 % en glissement annuel pour atteindre 15 632,4 millions d'euros, ce qui équivaut à 2,3 fois le chiffre d'affaires de l'exercice pour 2021.

(En millions €)	T1 2022	T1 2021
<b>Prise de commandes ajustée</b>	<b>551,7</b>	<b>6 470,7</b>
Livraison de projets	293,1	6 181,2
Technologie, produits et services	258,6	289,5
<b>Carnet de commandes ajusté</b>	<b>15 632,4</b>	<b>17 805,2</b>
Livraison de projets	14 427,1	16 628,9
Technologie, produits et services	1 205,3	1 176,4

Le rapprochement entre les agrégats IFRS et non-IFRS est fourni en Annexe 6.0 et 7.0.

Le carnet de commandes ajusté au 31 mars 2022 a bénéficié d'un effet de change de 263,0 millions d'euros.

Le carnet de commandes ajusté au 31 mars 2022 inclut 3 411,5 millions d'euros lié au projet en cours d'exécution en Russie au 31 mars 2022.

Le carnet de commandes, hors la portion liée aux projets russes en cours d'exécution, s'élève à 12 220,9 million d'euros à la fin du premier trimestre 2022. Le tableau ci-dessous présente l'écoulement du carnet de commandes estimé au 31 mars 2022 hors la portion liée aux projets en cours d'exécution en Russie.

(En millions €)	Exercice 2022 (9 M)	Exercice 2023	Exercices 2024 et ultérieurs
<b>Carnet de commandes ajusté hors Russie</b>	<b>3 928,4</b>	<b>3 652,5</b>	<b>4 640,1</b>

Le carnet de commandes ajusté exclut la portion liée aux projets en cours d'exécution en Russie au 31 mars 2022 évalué à 3 411,5 millions d'euros.

## Performance financière de la Société

### Compte de résultat ajusté

(En millions €, sauf les %)	T1 2022	T1 2021	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires ajusté</b>	<b>1 618,2</b>	<b>1 557,5</b>	<b>4 %</b>
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>132,3</b>	<b>118,0</b>	<b>12 %</b>
<b>EBIT récurrent ajusté</b>	<b>107,3</b>	<b>91,3</b>	<b>17 %</b>
Éléments non récurrents	3,5	(26,5)	(113)%
EBIT	110,8	64,8	71 %
Produits (charges) financiers, nets	(5,0)	6,8	(174)%
<b>Résultat (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>105,8</b>	<b>71,6</b>	<b>48 %</b>
Charge / (produit) d'impôt	(30,6)	(24,1)	27 %
<b>Résultat (perte) net</b>	<b>75,2</b>	<b>47,5</b>	<b>58 %</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(2,7)	(3,3)	(18)%
<b>Résultat net attribuable au Groupe Technip Energies</b>	<b>72,5</b>	<b>44,2</b>	<b>64 %</b>



## Chiffres clés de l'activité commerciale

### Livraison de projets - IFRS ajusté

(En millions €, sauf les % et pb)	T1 2022	T1 2021	Variation en %
Chiffre d'affaires	1 289,1	1 252,5	3 %
EBIT récurrent	90,0	75,8	19 %
Marge d'EBIT récurrent %	7,0 %	6,1 %	90 pb

Les informations financières sont présentées selon le référentiel IFRS ajusté (voir Annexe 8.0 pour la définition complète).

**Le chiffre d'affaires ajusté du premier trimestre 2022** a augmenté de 3 % pour atteindre 1,3 milliards d'euros. Cette croissance a été réalisée malgré le contexte difficile et continue lié à la pandémie. Le chiffre d'affaires a bénéficié d'une activité continue sur le projet Arctic LNG 2 qui a contribué à hauteur de 445,4 millions d'euros au chiffre d'affaires du trimestre. Le chiffre d'affaires en dehors des projets en cours d'exécution en Russie a augmenté de 25 % en glissement annuel en raison de la montée en puissance des projets récemment attribués dans le GNL et en aval. Cela fait plus que compenser des contributions inférieures de projets en fin de réalisation en Inde, en Asie-Pacifique et en Afrique.

**L'EBIT récurrent ajusté du premier trimestre 2022** a augmenté de 19 % pour atteindre 90,0 millions d'euros, comprenant une contribution de 22,2 millions d'euros de la part d'Arctic LNG 2. **La marge d'EBIT récurrent ajusté** a augmenté de 90 points de base, pour atteindre 7,0 %, en grande partie en raison de d'une exécution solide y compris d'une forte contribution de projets dans le GNL et en aval en phase de finalisation. Cela a été partiellement compensé par des projets de GNL à des stades plus en amont.

### Principaux faits opérationnels du premier trimestre 2022

#### Projet Arctic LNG 2 (Fédération de Russie)

- Une première pour le secteur : Installation de tous les modules sur la structure gravitaire GBS1.

#### ECA LNG Phase I Projet (Mexique)

- Tous les équipements de procédés sont commandés et 60 % de la revue du modèle est effectuée. L'installation de nos bureaux temporaires est terminée. Récemment, le projet a atteint 1 million d'heures travaillées sans incident de sécurité à déclarer.

#### bp Greater Tortue Ahmeyim FPSO (au large du Sénégal/de la Mauritanie)

- Installation des 16 pieux d'amarrage terminée.

#### Développement gazier Energean Karish (Israël)

- Le FPSO est entré en cale sèche en mars 2022 pour être nettoyé et préparé à la navigation et à l'entrée dans les eaux israéliennes.

#### Expansion de la raffinerie de Bapco (Bahreïn)

- Toutes les opérations de levage (« heavylift ») sont terminées et la majorité des équipements sont installés. La sous-station principale et la sous-station des utilités sont prêtes à être mises sous tension. Les activités de pré-démarrage ont commencé. Les travaux maritimes sont en cours et les postes d'amarrage 1 et 3 sont en cours de pré-démarrage.

#### Usine de production d'oléfines de Long Son (Vietnam)

- Finalisation des tests d'acceptation du site pour le système d'automatisation. 12 millions d'heures travaillées sans accident avec arrêt de travail.

### Principaux faits commerciaux du premier trimestre 2022

#### Attribution d'un contrat pétrochimique significatif\* par PETRONAS (Malaisie)

- Contrat d'ingénierie, Fourniture des équipements, Construction, Mise en Service (EPCC) pour l'intégration d'une nouvelle usine de mélamine dans leur complexe existant à Gurun, Kedah, Malaisie. Ce contrat EPCC fait suite à la finalisation réussie du contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé par Technip Energies. Le projet comprend une nouvelle usine de mélamine de 60 000 tonnes par an, utilisant la technologie Low Energy Melamine (LEM™) CASALE, et des interconnexions associées avec l'usine d'urée existante où le CO<sub>2</sub> généré dans le procédé de production de mélamine sera recyclé. Cela permet de minimiser l'empreinte carbone de ce nouvel actif.

\*Note: Pour Technip Energies, un contrat « significatif » se situe entre 50 millions et 250 millions d'euros de chiffre d'affaires.



## Technologie, produits et services (TPS) – IFRS ajusté

(En millions €, sauf les % et pb)

	T1 2022	T1 2021	Variation en %
Chiffre d'affaires	329,1	305,0	8 %
EBIT récurrent	30,2	25,8	17 %
Marge d'EBIT récurrent	9,2 %	8,5 %	70 pb

Les informations financières sont présentées selon le référentiel IFRS ajusté (voir Annexe 8.0 pour la définition complète).

**Le chiffre d'affaires ajusté du premier trimestre 2022** a augmenté de 8 % pour atteindre 329,1 millions d'euros, grâce à une augmentation de la demande de services d'ingénierie, de conseil en gestion de projet et une activité Process Technology soutenue, y compris d'octroi de licence, d'équipements propriétaires (notamment pour l'éthylène et la chimie durable dont le PBAT, un polymère biodégradable).

**L'EBIT récurrent ajusté du premier trimestre 2022** a augmenté de 17 %, pour atteindre 30,2 millions d'euros. **La marge d'EBIT récurrent ajusté** a augmenté de 70 points de base par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 9,2 %, grâce à l'augmentation de l'activité de conseil en gestion de projet et des activités de services effectués par Genesis.

### Principaux faits opérationnels du premier trimestre 2022

#### Projet de bio-huile par la pyrolyse rapide (Fast Pyrolysis Bio-oil/FPBO) pour Pyrocell AB (Suède)

- En partenariat avec BTG Bioliquids, finalisation et démarrage de l'usine de pyrolyse pour produire de la bio-huile à partir de sciure de bois.

#### Unipetrol (République Tchèque)

- Livraison des brûleurs pour le nouveau projet Unipetrol (n° S2173). Combinaison de LSV® et TSWB®.

#### ZPC crackeur d'éthylène (Chine)

- Succès des tests de performance sur une méga-usine de craquage d'éthylène basée sur la technologie et la conception de procédés exclusives de Technip Energies.

#### Réduction des émissions de carbone de Channelview - LyondellBasell's (États-Unis)

- Genesis va soutenir LyondellBasell dans ses efforts pionniers pour réduire son empreinte carbone et développer une économie à faible émission de carbone – une étape clé pour l'installation de Channelview.

### Principaux faits commerciaux du premier trimestre 2022

#### Projet d'éolien offshore flottant Firefly Equinor (Corée du Sud)

- Attribution d'un contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé couvrant l'ingénierie des sous-structures des éoliennes flottantes pour le parc éolien offshore proposé de 800MW. La conception des sous-structures inclura la technologie de flotteur de Technip Energies INO15™.

#### Projet de diesel renouvelable de Future Energies Australia (Australie)

- Contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé pour le premier projet de bioraffinerie du client en Australie occidentale. Usine de transformation de la biomasse ligneuse provenant de sources durables en diesel renouvelable à l'aide de la pyrolyse à haute température.

#### Projet Kasawari de CCS pour PETRONAS (Malaisie)

- Attribution d'un contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé pour l'un des plus grands projets de capture et stockage du carbone au monde, avec notre partenaire NPCC.

#### Partenariat offshore Northern Endurance (Royaume-Uni)

- Attribution du contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé à Genesis. Le champ d'application comprend plus de 250 km de pipelines sous-marins, deux atterrages et un système d'injection sous-marin relié à six puits.

#### Participation à un investissement record de 200 millions d'euros dans l'hydrogène vert dans Hy2gen AG

- Hy2gen AG, la plate-forme d'investissement dans l'hydrogène vert, utilisera les capitaux recueillis pour la construction d'installations dans plusieurs régions, y compris l'Europe, pour produire des carburants verts à base d'hydrogène – ou « e-carburants » – pour des applications de transport maritimes et terrestres, aéronautiques et industrielles. L'investissement est dirigé par Hy24 avec la participation de Mirova, CDPQ et Technip Energies en tant qu'investisseur stratégique.



### Investissement dans X1 Wind, une start-up de design d'éolienne offshore flottante

- Technip Energies, en tant qu'investisseur principal dans cette levée de fonds, a acquis une participation de 16,3 % dans X1 Wind, une start-up du secteur des énergies renouvelables qui a conçu un flotteur d'éoliennes offshore innovant et révolutionnaire avec des avantages environnementaux et opérationnels majeurs.

### Contrat d'achat d'actifs avec l'Iowa Corn Promotion Board (ICPB)

- Contrat d'achat d'actifs en vertu duquel Technip Energies acquiert les brevets, la technologie et les droits de l'ICPB pour la technologie de transformation visant à produire du monoéthylène glycol (MEG) à partir de matières premières végétales excédentaires à base de maïs. Le MEG à base de maïs est utilisé pour produire des plastiques renouvelables. Technip Energies fera progresser la technologie, construira et exploitera une usine pilote afin de commercialiser la technologie sous licence.

## Corporate and Other items

**Les coûts corporate** au cours du premier trimestre 2022, hors éléments non récurrents, se sont élevés à 12,8 millions d'euros. Cela inclut un effet de change défavorable de 4,6 millions d'euros. A titre de comparaison, l'année précédente les coûts corporate s'élevaient à 10,4 millions d'euros.

**Les charges non récurrentes** pour le premier trimestre 2022 ont représenté un bénéfice de 3,5 millions d'euros, principalement lié à la fin d'une période de garantie sur des activités abandonnées.

**Les charges financières nettes**, qui s'élèvent à 5,0 millions d'euros, sont essentiellement liées à l'évaluation à la valeur de marché des investissements dans des titres cotés et, dans une moindre mesure, par les charges d'intérêts des obligations seniors non garanties, partiellement compensées par les produits d'intérêts de la trésorerie.

**Le taux d'imposition** effectif pour le premier trimestre 2022, sur une base IFRS ajustée s'est établi à 28,9 % en ligne avec le cadre financier prévu pour l'exercice 2022.

**Les charges d'amortissement** se sont élevées à 25,0 millions d'euros, dont 16,2 millions d'euros sont liées à la norme IFRS 16.

**La trésorerie nette** ajustée au 31 mars 2022 s'établit à 3,3 milliards d'euros en comparaison avec la position au 31 décembre 2021, de 3,1 milliards d'euros.

**Le flux de trésorerie d'exploitation** a atteint 194,1 millions d'euros, bénéficiant d'une solide performance opérationnelle et de variations de besoins en fonds de roulement notamment liées aux avances des clients et aux paiements des échéances de projets. Avec des dépenses d'investissement limitées à 8,8 millions d'euros nets, **le flux de trésorerie net** a atteint 185,3 millions d'euros au cours du premier trimestre 2022. Hors variation positive du fonds de roulement en 2022, le flux de trésorerie net s'établit à 99,2 millions d'euros.

## Informations relatives à la liquidité et la notation de crédit

**Les liquidités ajustées totales** de 4,6 milliards d'euros au 31 mars 2022 comprennent 3,9 milliards d'euros de liquidités et 750 millions d'euros de liquidités issues de la facilité de crédit renouvelable non utilisée, qui est disponible pour un usage général et sert de garantie pour le programme de billets de trésorerie de la Société, compensées par 30 millions d'euros de billets de trésorerie en circulation.

Technip Energies a été rétrogradée à la notation "**BBB-**" de qualité **investment grade**, avec des perspectives stables et une notation à court terme A-3, confirmée par la mise à jour de S&P Global Research au 11 mars 2022 se basant sur la perte probable d'Arctic LNG 2 du carnet de commandes.

## Mise à jour pour les actionnaires

Le 11 janvier 2022, Technip Energies a annoncé qu'elle avait accepté de racheter 1,8 million de ses propres actions ordinaires de TechnipFMC plc. La Société a accepté d'acheter ces actions dans le cadre de la vente annoncée par TechnipFMC de sa participation dans la Société par l'intermédiaire d'une vente privée qui comprenait également Bpifrance Participations SA et HAL Investments B.V., la filiale d'investissement de HAL Holding N.V., chacune acceptant d'acheter 3,6 millions des actions ordinaires de la Société. Le règlement de la vente a eu lieu le 14 janvier 2022.

À la fin de la vente, la participation de TechnipFMC dans la Société avait été réduite à environ 7 %. Avant la fin du premier trimestre, TechnipFMC a indiqué que sa participation dans Technip Energies avait été réduite à moins de 3 %.

Le 22 mars 2022, Technip Energies a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions pour un montant maximal de 29 850 000 euros devant être exécuté jusqu'au 31 décembre 2022. La Société a l'intention de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et de conserver les actions ainsi rachetées en propre pour répondre à ses obligations en matière de plans d'intéressement en actions.



## Clauses de limitation de responsabilité

Le présent communiqué est destiné à des fins d'information uniquement pour les actionnaires de Technip Energies. Ce communiqué de presse contient des informations au sens de l'article 7, paragraphe 1, du règlement européen relatif aux abus de marché. Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être distribué dans des juridictions qui exigent une revue réglementaire préalable et une autorisation pour distribuer un communiqué de presse de cette nature.

## Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la Section 27A du *United States Securities Act* de 1933, telle qu'amendée, et la Section 21E du *United States Securities Exchange Act* de 1934, telle qu'amendée. Les déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « estimer », « s'attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes, estimations et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant le développement et les conditions d'activité futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont établies, il ne peut être garanti que le développement futur affectant Technip Energies sera celui que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies impliquent des risques et des incertitudes (dont certains sont importants ou indépendants de la volonté de Technip Energies tel que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les sanctions associées et l'impact qu'elles auront sur nos activités et/ou celles de nos clients menées en Russie ou liées à la Russie) et des hypothèses pouvant impliquer que les résultats réels diffèrent sensiblement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se concrétisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus qui pourraient entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez-vous reporter aux facteurs de risque de Technip Energies présentés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, et qui comprennent notamment son formulaire 20-F 2021 déposé le 25 mars 2022.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives relativement à de nouvelles informations ou des événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.



# ANNEXE

## ANNEXE 1.0: COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ – PREMIER TRIMESTRE 2022

(En millions €)	Livraison de projets		Technologie, produits et services		Corporate / non affectable		Total	
	T1 22	T1 21	T1 22	T1 21	T1 22	T1 21	T1 22	T1 21
<b>Chiffre d'affaires ajusté</b>	<b>1 289,1</b>	<b>1 252,5</b>	<b>329,1</b>	<b>305,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 618,2</b>	<b>1 557,5</b>
<b>EBIT récurrent ajusté</b>	<b>90,0</b>	<b>75,8</b>	<b>30,2</b>	<b>25,8</b>	<b>(12,8)</b>	<b>(10,4)</b>	<b>107,3</b>	<b>91,3</b>
Résultat exceptionnel (opérations et coûts non récurrents)	(1,1)	(1,1)	—	—	4,5	(25,4)	3,5	(26,5)
<b>EBIT</b>	<b>88,9</b>	<b>74,8</b>	<b>30,3</b>	<b>25,8</b>	<b>(8,3)</b>	<b>(35,8)</b>	<b>110,8</b>	<b>64,8</b>
Produits financiers							4,0	11,5
Charges financières							(9,0)	(4,7)
<b>Résultat (perte) avant impôt sur le résultat</b>							<b>105,8</b>	<b>71,6</b>
Charge / (produit) d'impôt							(30,6)	(24,1)
<b>Résultat (perte) net</b>							<b>75,2</b>	<b>47,5</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle							(2,7)	(3,3)
<b>Résultat net attribuable au Groupe Technip Energies</b>							<b>72,5</b>	<b>44,2</b>

## ANNEXE 1.1: COMPTE DE RÉSULTAT - RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2022

(En millions €)	T1 22 IFRS	Ajustements	T1 22 Ajusté
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 700,0</b>	<b>(81,8)</b>	<b>1 618,2</b>
<b>Charges et coûts</b>			
Coût des ventes	(1 465,7)	46,3	(1 419,4)
Frais de vente, généraux et administratifs	(73,8)	—	(73,8)
Frais de recherche et développement	(11,1)	—	(11,1)
Dépréciations, frais de restructuration et autres produits (charges)	3,5	—	3,5
Autres produits (charges), nets	(6,2)	0,7	(5,5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>146,7</b>	<b>(34,8)</b>	<b>111,9</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	7,9	(9,0)	(1,1)
<b>Résultat (perte) avant charges financières nettes et impôt sur le résultat</b>	<b>154,6</b>	<b>(43,8)</b>	<b>110,8</b>
Produits financiers	3,7	0,3	4,0
Charges financières	(54,0)	45,0	(9,0)
<b>Résultat (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>104,3</b>	<b>1,5</b>	<b>105,8</b>
Charge / (produit) d'impôt	(32,8)	2,2	(30,6)
<b>Résultat (perte) net</b>	<b>71,5</b>	<b>3,7</b>	<b>75,2</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(2,7)	—	(2,7)
<b>Résultat net attribuable au Groupe Technip Energies</b>	<b>68,8</b>	<b>3,7</b>	<b>72,5</b>





## ANNEXE 1.2: COMPTE DE RÉSULTAT - RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2021

<i>(En millions €)</i>	<b>T1 21 IFRS</b>	<b>Ajustements</b>	<b>T1 21 Ajusté</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 501,0</b>	<b>56,5</b>	<b>1 557,5</b>
<b>Charges et coûts</b>			
Coût des ventes	(1 279,4)	(100,8)	(1 380,2)
Frais de vente, généraux et administratifs	(75,5)	—	(75,5)
Frais de recherche et développement	(7,3)	—	(7,3)
Dépréciations, frais de restructuration et autres produits (charges)	(26,5)	—	(26,5)
Autres produits (charges), nets	1,4	(3,8)	(2,4)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>113,7</b>	<b>(48,1)</b>	<b>65,6</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	2,6	(3,4)	(0,8)
<b>Résultat (perte) avant charges financières nettes et impôt sur le résultat</b>	<b>116,3</b>	<b>(51,5)</b>	<b>64,8</b>
Produits financiers	11,5	—	11,5
Charges financières	(45,8)	41,1	(4,7)
<b>Résultat (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>82,0</b>	<b>(10,4)</b>	<b>71,6</b>
Charge / (produit) d'impôt	(26,0)	1,9	(24,1)
<b>Résultat (perte) net</b>	<b>56,0</b>	<b>(8,5)</b>	<b>47,5</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3,3)	—	(3,3)
<b>Résultat net attribuable au Groupe Technip Energies</b>	<b>52,7</b>	<b>(8,5)</b>	<b>44,2</b>



## ANNEXE 2.0: ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AJUSTÉ

<i>(En millions €)</i>	<b>T1 22</b>	<b>Exercice 21</b>
Goodwill	2 086,1	2 074,4
Immobilisations corporelles nettes	112,2	115,2
Droit d'utilisation	246,0	252,9
Entités mises en équivalence	30,4	27,8
Autres actifs non courants	329,9	322,1
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2 804,6</b>	<b>2 792,4</b>
Créances commerciales, nettes	1 050,0	1 041,1
Actifs contractuels	323,6	330,3
Autres actifs courants	743,4	655,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 928,0	3 810,1
<b>Total des actifs courants</b>	<b>6 045,0</b>	<b>5 836,7</b>
<b>Actif total</b>	<b>8 849,6</b>	<b>8 629,1</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 525,5</b>	<b>1 491,2</b>
Dette à long terme, moins la part courante	594,7	594,1
Passif locatif - non courant	231,8	237,7
Indemnités de retraite et autres prestations complémentaires de retraite, moins la part courante	127,3	127,7
Autres passifs non courants	96,7	102,0
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 050,5</b>	<b>1 061,5</b>
Dette à court terme	40,9	89,2
Passif locatif - courant	70,9	69,2
Dettes fournisseurs	1 757,9	1 765,2
Passifs sur contrats	3 553,8	3 345,2
Autres passifs courants	850,1	807,6
<b>Total des passifs courants</b>	<b>6 273,6</b>	<b>6 076,4</b>
<b>Total du passif</b>	<b>7 324,1</b>	<b>7 137,9</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>8 849,6</b>	<b>8 629,1</b>



## ANNEXE 2.1: ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2022

<i>(En millions €)</i>	<b>T1 22 IFRS</b>	<b>Ajustements</b>	<b>T1 22 Ajusté</b>
Goodwill	2 086,1	—	2 086,1
Immobilisations corporelles nettes	111,6	0,6	112,2
Droit d'utilisation	245,0	1,0	246,0
Entités mises en équivalence	89,2	(58,8)	30,4
Autres actifs non courants	331,5	(1,6)	329,9
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2 863,4</b>	<b>(58,8)</b>	<b>2 804,6</b>
Créances commerciales, nettes	1 041,6	8,4	1 050,0
Actifs contractuels	328,4	(4,8)	323,6
Autres actifs courants	612,6	130,8	743,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 674,4	253,6	3 928,0
<b>Total des actifs courants</b>	<b>5 657,0</b>	<b>388,0</b>	<b>6 045,0</b>
<b>Actif total</b>	<b>8 520,4</b>	<b>329,2</b>	<b>8 849,6</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 537,2</b>	<b>(11,7)</b>	<b>1 525,5</b>
Dette à long terme, moins la part courante	594,7	—	594,7
Passif locatif - non courant	231,2	0,6	231,8
Indemnités de retraite et autres prestations complémentaires de retraite, moins la part courante	127,3	—	127,3
Autres passifs non courants	103,5	(6,8)	96,7
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 056,7</b>	<b>(6,2)</b>	<b>1 050,5</b>
Dette à court terme	40,9	—	40,9
Passif locatif - courant	70,7	0,2	70,9
Dettes fournisseurs	1 485,6	272,3	1 757,9
Passifs sur contrats	3 294,0	259,8	3 553,8
Autres passifs courants	1 035,3	(185,2)	850,1
<b>Total des passifs courants</b>	<b>5 926,5</b>	<b>347,1</b>	<b>6 273,6</b>
<b>Total du passif</b>	<b>6 983,2</b>	<b>340,9</b>	<b>7 324,1</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>8 520,4</b>	<b>329,2</b>	<b>8 849,6</b>



## ANNEXE 2.2: ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2021

<i>(En millions €)</i>	<b>T1 21 IFRS</b>	<b>Ajustements</b>	<b>T1 21 Ajusté</b>
Goodwill	2 062,2	—	2 062,2
Immobilisations corporelles nettes	105,9	0,4	106,3
Droit d'utilisation	276,9	(2,0)	274,9
Entités mises en équivalence	38,5	(12,1)	26,4
Autres actifs non courants	347,8	(42,5)	305,3
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2 831,3</b>	<b>(56,2)</b>	<b>2 775,1</b>
Créances commerciales, nettes	873,2	41,9	915,1
Actifs contractuels	313,0	0,6	313,6
Autres actifs courants	518,9	94,9	613,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 223,5	(24,5)	3 199,0
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 928,6</b>	<b>112,9</b>	<b>5 041,5</b>
<b>Actif total</b>	<b>7 759,9</b>	<b>56,7</b>	<b>7 816,6</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 326,5</b>	<b>(30,7)</b>	<b>1 295,8</b>
Passif locatif - non courant	263,5	(1,4)	262,1
Indemnités de retraite et autres prestations complémentaires de retraite, moins la part courante	126,4	—	126,4
Autres passifs non courants	153,6	(29,8)	123,8
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>543,5</b>	<b>(31,2)</b>	<b>512,3</b>
Dette à court terme	727,8	—	727,8
Passif locatif - courant	52,2	(0,5)	51,7
Dettes fournisseurs	1 415,7	207,8	1 623,5
Passifs sur contrats	2 974,7	3,7	2 978,4
Autres passifs courants	719,5	(92,4)	627,1
<b>Total des passifs courants</b>	<b>5 889,9</b>	<b>118,6</b>	<b>6 008,5</b>
<b>Total du passif</b>	<b>6 433,4</b>	<b>87,4</b>	<b>6 520,8</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>7 759,9</b>	<b>56,7</b>	<b>7 816,6</b>



### ANNEXE 3.0: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE AJUSTÉ

(En millions €)	T1 22	T1 21
Résultat net	75,2	47,5
Autres éléments sans effet de trésorerie	32,8	(7,8)
Variation du besoin en fonds de roulement	86,1	240,1
<b>Trésorerie provenant des/(requis par les) activités d'exploitation</b>	<b>194,1</b>	<b>279,8</b>
Dépenses d'investissement	(8,8)	(8,4)
Produits des cessions d'actifs	—	0,4
Autres actifs financiers	(8,0)	0,6
<b>Trésorerie requise par les activités d'investissement</b>	<b>(16,8)</b>	<b>(7,4)</b>
Augmentation (diminution) nette de la dette à long et court terme et des billets de trésorerie	(51,1)	321,5
Rachat d'actions propres	(25,2)	—
(Distributions) /contributions nettes de TechnipFMC	—	(478,9)
Autres (y compris les dividendes versés et le remboursement des passifs locatifs)	(30,1)	(18,7)
<b>Trésorerie provenant des/(requis par les) activités de financement</b>	<b>(106,4)</b>	<b>(176,1)</b>
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	47,0	38,3
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>117,9</b>	<b>134,6</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	3 810,1	3 064,4
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période</b>	<b>3 928,0</b>	<b>3 199,0</b>

### ANNEXE 3.1: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE – RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2022

(En millions €)	T1 22 IFRS	Ajustements	T1 22 Ajusté
Résultat net	71,5	3,7	75,2
Autres éléments sans effet de trésorerie	86,2	(53,4)	32,8
Variation du besoin en fonds de roulement	69,3	16,8	86,1
<b>Trésorerie provenant des/(requis par les) activités d'exploitation</b>	<b>227,0</b>	<b>(32,9)</b>	<b>194,1</b>
Dépenses d'investissement	(8,8)	—	(8,8)
Autres actifs financiers	(8,0)	—	(8,0)
<b>Trésorerie requise par les activités d'investissement</b>	<b>(16,8)</b>	<b>—</b>	<b>(16,8)</b>
Augmentation (diminution) nette de la dette à long et court terme et des billets de trésorerie	(50,9)	(0,2)	(51,1)
Rachat d'actions propres	(25,2)	—	(25,2)
Règlements d'un passif financier obligatoirement rachetable	(117,3)	117,3	—
Autres (y compris les dividendes versés et le remboursement des passifs locatifs)	(30,0)	(0,1)	(30,1)
<b>Trésorerie provenant des/(requis par les) activités de financement</b>	<b>(223,4)</b>	<b>117,0</b>	<b>(106,4)</b>
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	49,0	(2,0)	47,0
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>35,8</b>	<b>82,1</b>	<b>117,9</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	3 638,6	171,5	3 810,1
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période</b>	<b>3 674,4</b>	<b>253,6</b>	<b>3 928,0</b>



## ANNEXE 3.2: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE – RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2021

(En millions €)	T1 21 IFRS	Ajustements	T1 21 Ajusté
Résultat net	56,0	(8,5)	47,5
Autres éléments sans effet de trésorerie	72,0	(79,8)	(7,8)
Variation du besoin en fonds de roulement	166,4	73,7	240,1
<b>Trésorerie provenant des/(requisse par les) activités d'exploitation</b>	<b>294,4</b>	<b>(14,6)</b>	<b>279,8</b>
Dépenses d'investissement	(8,4)	—	(8,4)
Produits des cessions d'actifs	0,4	—	0,4
Autres actifs financiers	0,6	—	0,6
<b>Trésorerie requise par les activités d'investissement</b>	<b>(7,4)</b>	<b>—</b>	<b>(7,4)</b>
Augmentation (diminution) nette de la dette à long et court terme et des billets de trésorerie	321,5	—	321,5
Règlements d'un passif financier obligatoirement rachetable	(129,0)	129,0	—
(Distributions) /contributions nettes de TechnipFMC	(478,9)	—	(478,9)
Autres (y compris les dividendes versés et le remboursement des passifs locatifs)	(18,7)	—	(18,7)
<b>Trésorerie provenant des/(requisse par les) activités de financement</b>	<b>(305,1)</b>	<b>129,0</b>	<b>(176,1)</b>
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	51,9	(13,6)	38,3
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>33,8</b>	<b>100,8</b>	<b>134,6</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	3 189,7	(125,3)	3 064,4
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période</b>	<b>3 223,5</b>	<b>(24,5)</b>	<b>3 199,0</b>

## ANNEXE 4.0: INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2022

(En millions €, sauf les %)	T1 22	% du chiffre d'affaires	T1 21	% du chiffre d'affaires
<b>Chiffre d'affaires ajusté</b>	<b>1 618,2</b>		<b>1 557,5</b>	
Coût des ventes	(1 419,4)	87,7 %	(1 380,2)	88,6 %
<b>Marge brute ajustée</b>	<b>198,8</b>	<b>12,3 %</b>	<b>177,3</b>	<b>11,4 %</b>
<b>EBITDA récurrent ajusté</b>	<b>132,3</b>	<b>8,2 %</b>	<b>118,0</b>	<b>7,6 %</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations	(25,0)		(26,7)	
<b>EBITDA récurrent ajusté</b>	<b>107,3</b>	<b>6,6 %</b>	<b>91,3</b>	<b>5,9 %</b>
Éléments non récurrents	3,5		(26,5)	
<b>Résultat ajusté avant charges financières nettes et impôt sur le résultat</b>	<b>110,8</b>	<b>6,8 %</b>	<b>64,8</b>	<b>4,2 %</b>
Produits et charges financiers	(5,0)		6,8	
<b>Résultat ajusté avant impôts</b>	<b>105,8</b>	<b>6,5 %</b>	<b>71,6</b>	<b>4,6 %</b>
Impôt sur le résultat	(30,6)		(24,1)	
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>75,2</b>	<b>4,6 %</b>	<b>47,5</b>	<b>3,0 %</b>



## ANNEXE 5.0: RAPPROCHEMENT DE L'EBIT ET DE L'EBITDA RÉCURRENTS AJUSTÉS – PREMIER TRIMESTRE 2022

(En millions €, sauf les %)	Livraison de projets		Technologie, produits et services		Corporate / non affectable		Total	
	T1 22	T1 21	T1 22	T1 21	T1 22	T1 21	T1 22	T1 21
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 289,1</b>	<b>1 252,5</b>	<b>329,1</b>	<b>305,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 618,2</b>	<b>1 557,5</b>
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat							110,8	64,8
<b>Éléments exceptionnels :</b>								
Coûts de scission alloués							—	25,4
Autres produits / (charges) non récurrents							(3,5)	1,1
<b>EBIT récurrent ajusté</b>	<b>90,0</b>	<b>75,8</b>	<b>30,2</b>	<b>25,8</b>	<b>(12,8)</b>	<b>(10,4)</b>	<b>107,3</b>	<b>91,3</b>
<b>Marge d'EBIT récurrent ajusté en %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>9,2 %</b>	<b>8,5 %</b>	<b>— %</b>	<b>— %</b>	<b>6,6 %</b>	<b>5,9 %</b>
Dotations aux amortissements ajustées							25,0	26,7
<b>EBITDA récurrent ajusté</b>							<b>132,3</b>	<b>118,0</b>
<b>Marge d'EBITDA récurrent ajusté en %</b>							<b>8,2 %</b>	<b>7,6 %</b>

## ANNEXE 6.0: CARNET DE COMMANDES – RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS

(En millions €)	T1 22 IFRS	Ajustements	T1 22 Ajusté
Livraison de projets	13 915,4	511,7	14 427,1
Technologie, produits et services	1 205,3	—	1 205,3
<b>Total</b>	<b>15 120,7</b>		<b>15 632,4</b>

## ANNEXE 7.0: PRISES DE COMMANDES – RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES IFRS ET LES COMPTES AJUSTÉS

(En millions €)	T1 22 IFRS	Ajustements	T1 22 Ajusté
Livraison de projets	259,7	33,4	293,1
Technologie, produits et services	259,1	(0,4)	258,6
<b>Total</b>	<b>518,7</b>		<b>551,7</b>



## ANNEXE 8.0: Définition des indicateurs alternatifs de performance (IAP)

Certaines parties du présent communiqué de presse contiennent les mesures financières non-IFRS suivantes : Chiffre d'affaires ajusté, EBIT récurrent ajusté, EBITDA récurrent ajusté, trésorerie (dette) nette ajustée, carnet de commandes ajusté et prises de commandes ajustées. Ces données ne sont pas reconnues comme des mesures de la performance financière ou de la liquidité selon les normes IFRS, et la Société les considère comme des IAP. Les IAP ne doivent pas être considérés comme une alternative ou comme plus importants que les indicateurs équivalents, tels que définis par les normes IFRS, ou comme un indicateur de la performance opérationnelle ou de la liquidité de la Société.

### Chaque IAP est défini ci-dessous :

- **Chiffre d'affaires ajusté** : Le Chiffre d'affaires ajusté représente le chiffre d'affaires comptabilisé selon les normes IFRS, tel qu'ajusté selon la méthode décrite ci-dessous. Pour les périodes présentées dans le présent communiqué de presse, la part proportionnelle du chiffre d'affaires de la joint-venture de la Société provenant des projets suivants a été incluse : le chiffre d'affaires d'ENI CORAL FLNG, Yamal LNG et NFE est inclus à 50 %, celui de BAPCO Sitra Refinery à 36 %, celui de la construction et de la supervision en Russie d'Arctic LNG 2 est inclus à 33,3 %, celui de la joint-venture Rovuma à 33,3 % et celui de Nova Energies à 50 %. La Société estime que la présentation de la part proportionnelle du chiffre d'affaires de ses joint-ventures provenant des projets de construction, réalisés dans le cadre de partenariats, permet à la direction et aux investisseurs de mieux évaluer la performance de l'activité principale de la Société d'une période à l'autre, en les aidant à mieux appréhender les activités effectivement réalisées par la Société dans le cadre de ces projets.
- **EBIT récurrent ajusté** : L'EBIT récurrent ajusté représente le résultat avant les charges financières, nettes, et l'impôt sur le résultat comptabilisé selon les normes IFRS, ajusté pour refléter ligne par ligne les entités de projet de construction constituées en actions respectives qui ne sont pas entièrement détenues par la Société (selon la méthode décrite ci-dessus dans la section Chiffre d'affaires ajusté) et ajoute ou soustrait, selon le cas, les éléments considérés comme non récurrents de l'EBIT, y compris (i) les dépenses de restructuration, (ii) les coûts de scission associés à l'opération de scission, et (iii) les frais découlant de litiges importants survenus en dehors du cours normal de l'activité. La Société estime que l'exclusion de ces charges ou produits de ces mesures financières permet aux investisseurs et à la direction d'évaluer plus efficacement les opérations de la Société et les résultats d'exploitation consolidés d'une période à l'autre, et d'identifier les tendances opérationnelles pouvant être masquées aux investisseurs et à la direction par des éléments exclus.
- **EBITDA récurrent ajusté** : L'EBITDA récurrent ajusté correspond à l'EBIT récurrent ajusté, tel que détaillé ci-dessus, après déduction des charges d'amortissement et tel qu'ajusté pour tenir compte de leurs entités respectives de projets de construction constituées en actions qui ne sont pas entièrement détenues par la Société. La Société estime que l'exclusion de ces charges ou produits de ces mesures financières permet aux investisseurs et à la direction d'évaluer plus efficacement les opérations de la Société et les résultats d'exploitation consolidés d'une période à l'autre, et d'identifier les tendances opérationnelles pouvant être masquées aux investisseurs et à la direction par des éléments exclus.
- **Trésorerie (dette) nette ajustée** : La trésorerie (dette) nette ajustée reflète la trésorerie et les équivalents de trésorerie, nets de dette (y compris la dette à court terme et les prêts dus au/par le Groupe TechnipFMC), tels qu'ajustés selon la méthode décrite dans la section Chiffre d'affaires ajusté. La direction utilise cette IAP pour évaluer la structure du capital et l'effet de levier financier de la Société. La Société estime que la dette nette ajustée (si elle est débitrice), ou la trésorerie nette ajustée (si elle est créditrice) est une mesure financière importante qui peut permettre aux investisseurs de mieux appréhender la situation financière de la Société et reconnaître les tendances sous-jacentes dans sa structure du capital.
- **Carnet de commandes ajusté** : Le carnet de commandes est calculé en fonction de la valeur estimée des ventes de commandes de clients confirmées à la date de clôture. Le carnet de commandes ajusté prend en compte la part proportionnelle de la Société dans le carnet de commandes des sociétés mises en équivalence (ENI Coral FLNG, BAPCO Sitra Refinery, Arctic LNG 2 dans le cadre de la construction et de la supervision en Russie, la joint-venture Rovuma, deux sociétés affiliées de la joint-venture NFE et la joint-venture Nova Energies) et retire la part du carnet de commandes liée aux participations ne donnant pas le contrôle de la Société dans Yamal LNG. La Société estime que le carnet de commandes ajusté permet à la direction et aux investisseurs d'évaluer le niveau des activités futures liées aux activités principales de la Société en incluant sa part proportionnelle dans les ventes prévisionnelles provenant de projets de construction dans le cadre de partenariats.
- **Prises de commandes ajustées** : Les prises de commandes correspondent aux contrats signés qui sont entrés en vigueur pendant la période couverte par le rapport. Les prises de commandes ajustées ajoutent la part proportionnelle des commandes signées liées aux sociétés mises en équivalence (ENI Coral FLNG, BAPCO Sitra Refinery, Arctic LNG 2 dans le cadre de la construction et de la supervision en Russie, la joint-venture Rovuma, deux sociétés affiliées de la joint-venture NFE et la joint-venture Nova Energies) et retirent la part des prises de commandes attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans Yamal LNG. Cette mesure financière est étroitement liée au carnet de commandes ajusté dans l'évaluation du niveau des activités à venir de la Société en présentant sa part proportionnelle des contrats qui sont entrés en vigueur au cours de la période et qui seront exécutés par la Société.





•  
**Contacts**

**Relations investisseurs**

**Phillip Lindsay**

Vice-président, Relations investisseurs

Tél. : +44 20 7585 5051

Email : [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten-e.com)

**Relations médias**

**Stella Fumey**

Directrice des relations presse et de la communication digitale

Tél. : +33 1 85 67 40 95

Email : [Stella Fumey](mailto:Stella.Fumey@ten-e.com)